



## Annulation bon de commande foire de paris

-----  
Par tytout

Bonjour,

J'ai signé avec imprudence un bon de commande à la foire de Paris pour la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur sans aucun bilan thermique ni devis au préalable (le technicien doit passer mercredi pour réaliser ce bilan)

Nous avons simplement mis une réserve sur le bon de commande "bon pour accorde selon visite technique" et le vendeur à écrit en haut du document "sous réserve d'accord à la visite technique".

Est il possible pour d'annuler cette commande d'une valeur de 14 700 ?.

Nous aurions eu une remise exceptionnelle en nous indiquant que nous serions maison témoins mais cela ne nous intéresse plus.

Je n'ai actuellement versé aucun acompte et aucune indication sur le mode de financement.

Que puis-je faire ?

vous remerciant par avance de votre réponse

Cordialement

Tytout

-----  
Par Tisuisse1

A quelle date a été signé ce bon de commande ? Est-ce, sur le bon de commande, se trouve le coupon détachable pour la rétractation ainsi que le rappel de la période de rétractation ?

-----  
Par janus2

Bonjour,

Il n'y a pas de délai de rétractation pour un achat sur une foire. D'ailleurs, un affichage est obligatoire en ce sens...

[url=https://resiliation-loihamon.com/actualite-assurance/foires-et-salons-obligation-dindiquer-labsence-de-delai-de-retractation]https://resiliation-loihamon.com/actualite-assurance/foires-et-salons-obligation-dindiquer-labsence-de-delai-de-retractation[/url]

-----  
Par consulteravocatparis

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité. il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87